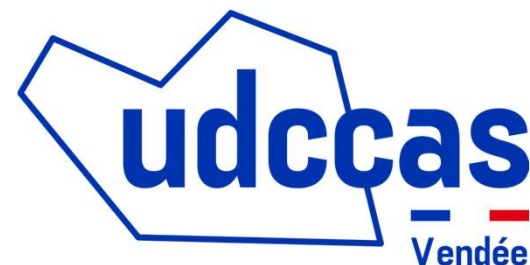




**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Vendée



# RÉUNION D'INFORMATION AUPRÈS DU RÉSEAU DES CCAS DE LA VENDÉE

# INTRODUCTION : PARTENARIAT UDCCAS/CPAM

## Convention entre l'UDCCAS et la CPAM

### Engagements de la CPAM :

- Organiser des sessions d'information présentant les services de l'Assurance Maladie
- Mettre à disposition des supports de communication et des outils d'aide au signalement de renoncement aux soins
- Informer l'UDCCAS et le réseau des CCAS/CIAS des nouveautés législatives et réglementaires (newsletter et mails d'informations)

### Engagement du réseau CCAS/CIAS :

- Selon les ressources du CCAS/CIAS, proposer, aux personnes qu'il accompagne, une orientation vers les CPAM (droits non ouverts, renoncements aux soins, situation de précarité...).
- Selon les possibilités, développer l'orientation vers les CPAM, les personnes en situation de fragilité en vue d'un examen de prévention en santé, selon les ressources du CCAS-CIAS.
- Informer les personnes accueillies des offres de services Assurance Maladie (actions de prévention selon l'âge, compte ameli, Mon espace santé, ...).

# SPÉCIFICITÉ POUR LES CCAS/CIAS ADHÉRENTS À L'UDCCAS

**Proposition de mise en place d'un circuit sécurisé pour l'envoi de sollicitations urgentes**

**En fin de présentation :**

- Présentation de l'outil Espace Partenaires
- Modalités d'accès et voies de conventionnement
- Accompagnement à l'utilisation de l'outil

# SOMMAIRE

**01**

DROITS DE BASE ET COMPLÉMENTAIRES  
(PUMA, CSS, AME, SOINS URGENTS)

**02**

LA MISSION ACCOMPAGNEMENT SANTÉ  
(MAS) & L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE  
(ASS)

**03**

OFFRE PRÉVENTION EN SANTÉ &  
L'EXAMEN DE PRÉVENTION EN SANTÉ  
(EPS)

**04**

SERVICES EN LIGNE : COMPTE AMELI ET  
MON ESPACE SANTÉ

**05**

NOS MODALITÉS DE CONTACT

**06**

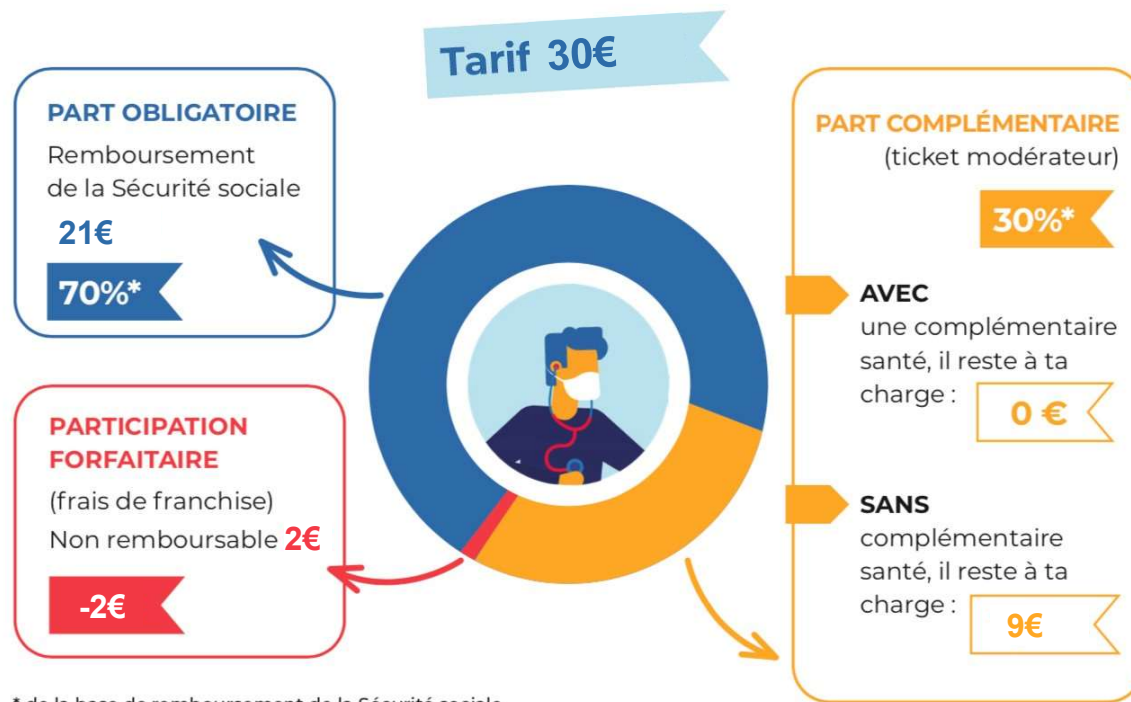
LES OUTILS À DISPOSITION DES PARTENAIRES  
FOCUS : ESPACE PARTENAIRES

# 01

## DROITS DE BASE ET COMPLÉMENTAIRES (PUMA, CSS, AME, SOINS URGENTS)

# L'ASSURANCE MALADIE REMBOURSE LES FRAIS DE SANTÉ

## CONSULTATION CHEZ UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE :



\* de la base de remboursement de la Sécurité sociale



# LA PROTECTION UNIVERSELLE MALADIE (PUMA)

**cerfa**  
N° 1568/011

## Demande de prise en charge des frais de santé à titre personnel en cas de maladie ou de maternité

(articles L. 160-1, L. 160-2 et D. 160-2 du Code de la sécurité sociale)

Ce formulaire doit être utilisé si vous étiez rattaché(e) à un(e) assuré(e) social(e) au tant qu'ayant droit et demandez à devenir assuré(e). Pour cela, vous devez être âgé(e) d'au moins 16 ans.

Il convient de le compléter et de le retourner à votre caisse d'assurance maladie accompagnée d'un relevé d'identité bancaire (n° IBAN), libellé à vos nom et prénom.

**► Vos coordonnées**

Votre n° de sécurité sociale (si vous le connaissez) : \_\_\_\_\_  
 Vos nom et prénom : \_\_\_\_\_  
 (Nom de famille (de naissance) suivi de votre d'usage (double) et/ou de son) / prénoms dans l'ordre de l'acte civil)  
 Votre date de naissance : \_\_\_\_\_  
 Votre adresse : \_\_\_\_\_  
 Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_  
 Votre n° de téléphone : \_\_\_\_\_

**► Les coordonnées de l'assuré(e) auquel (à laquelle) vous étiez rattaché(e)**

Son n° de sécurité sociale (si vous le connaissez) : \_\_\_\_\_  
 Ses nom et prénom : \_\_\_\_\_  
 (Nom de famille (de naissance) suivi de votre d'usage (double) et/ou de son) / prénoms dans l'ordre de l'acte civil)  
 Sa date de naissance (si vous le connaissez) : \_\_\_\_\_  
 Son adresse : \_\_\_\_\_  
 Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

**► Attestation sur l'honneur**

J'ai assuré(e) être(e) en l'honneur l'exactitude de l'ensemble des renseignements fournis dans ce dossier.

Pays : \_\_\_\_\_ Signature de l'assuré(e) : \_\_\_\_\_  
 Le : \_\_\_\_\_

**IMPORTANT : si vous avez des enfants mineurs à votre charge et si vous souhaitez qu'ils soient rattachés à votre compte, veuillez compléter ce formulaire S3705.**  
 Ce formulaire est téléchargeable sur les sites [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr), [www.msa.fr](http://www.msa.fr) ou à demander à votre caisse.

Le formulaire S110 est soumis à la réglementation en vigueur en matière de sécurité sociale. Il est soumis à la réglementation en vigueur en matière de sécurité sociale. Il est soumis à la réglementation en vigueur en matière de sécurité sociale.

S110

Formulaire Cerfa S110  
 Changement de statuts : Ayant-droit devient assuré

## Demande de mutation

Le formulaire de demande de mutation doit être utilisé en cas d'évolution de votre situation professionnelle entraînant :

- un changement de régime de Sécurité Sociale si vous étiez rattaché(e) au régime agricole, au régime des indépendants, à une branche de fonctionnaires, à un régime spécial ou au régime étudiant.

Il convient de le compléter et de le retourner à votre nouvelle caisse d'assurance maladie accompagnée d'une photocopie d'une pièce d'identité ou d'un titre de séjour et d'un relevé d'identité bancaire (n° IBAN).

**► Identification de l'assuré(e)**

Votre n° de sécurité sociale : \_\_\_\_\_  
 Vos nom et prénom : \_\_\_\_\_  
 (Nom de famille (de naissance) suivi de votre d'usage (double) et/ou de son) / prénoms dans l'ordre de l'acte civil)  
 (Si vous êtes assuré(e) en tant que conjoint, partenaire, partenaire de votre nom de famille)  
 Votre date de naissance : \_\_\_\_\_  
 Votre adresse : \_\_\_\_\_  
 Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_  
 Votre n° de téléphone : \_\_\_\_\_ Votre courriel : \_\_\_\_\_

**► Votre ancienne situation**

Si vous changez de régime, indiquez auprès de quel organisme vous percevez vos prestations de Sécurité Sociale :

Beneficiaire-vous d'une pension d'invalidité  ou d'une retraite anticipée de travail malade professionnelle  ?

**► Votre nouvelle situation**

Sollicite  agricole   
 Agent de la Fonction Publique  ► d'Etat  Territoriale  Hospitalière   
 ► Travailleur  Contractuel  Agricole   
 Sans activité   
 Autre situation  (si votre situation ne correspond pas à celles figurant ci-dessus, veuillez préciser votre nouvelle situation) : \_\_\_\_\_

**► Votre situation personnelle**

Avez-vous un conjoint, partenaire PACS, concubin sans activité, rattaché à votre régime actuel et qui demande également le changement de régime ? Oui  Non   
 (Si oui, merci de lui demander de compléter les rubriques ci-dessus et de fournir une photocopie d'une pièce d'identité ou d'un titre de séjour et un relevé d'identité bancaire)

Son n° de sécurité sociale : \_\_\_\_\_ signature de conjoint, partenaire PACS ou concubin  
 Son nom et prénom : \_\_\_\_\_  
 (Nom de famille (de naissance) suivi de votre d'usage (double) et/ou de son) / prénoms dans l'ordre de l'acte civil

**► Attestation sur l'honneur à compléter par l'assuré(e)**

L'assuré(e) identifié(e) ci-dessus, atteste sur l'honneur l'exactitude de l'ensemble des renseignements fournis dans ce dossier.

PAYS : \_\_\_\_\_ signature de l'assuré(e)  
 Le : \_\_\_\_\_

**IMPORTANT : si vous avez des enfants mineurs à votre charge, veuillez compléter un formulaire S3705.**  
 Ce formulaire est téléchargeable sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) ou à demander à votre caisse.

Le formulaire S750 est soumis à la réglementation en vigueur en matière de sécurité sociale. Il est soumis à la réglementation en vigueur en matière de sécurité sociale. Il est soumis à la réglementation en vigueur en matière de sécurité sociale.

EXP 750 VII 2016

Formulaire Cerfa S750  
 Mutation inter régime (changement de caisse – MSA, Militaires...)

# LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE (CSS) PART COMPLÉMENTAIRE – 30%

La Complémentaire santé solidaire est une **aide pour payer vos dépenses de santé**. Vous y avez droit si vos ressources sont modestes.

Selon vos ressources, la Complémentaire santé solidaire :



ne vous coûte rien

OU



vous coûte moins de 1 € / jour et par personne

La Complémentaire santé solidaire peut **couvrir l'ensemble de votre foyer**.



Avec la Complémentaire santé solidaire, vous ne payez pas :



le médecin



le dentiste



l'infirmier



le kinésithérapeute



l'hôpital



vos médicaments

Et vous ne payez pas dans la plupart des cas :



vos prothèses dentaires



vos lunettes



vos prothèses auditives



vos dispositifs médicaux



## Attention

Le médecin ne peut pas vous demander de dépassement d'honoraires sauf si vous avez des demandes particulières, comme des visites à domicile non justifiées.

# LES PLAFONDS DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

Plafonds de ressources applicables au 1er avril 2024 en métropole		
Nombre de personnes composant le foyer	Plafond annuel Complémentaire santé solidaire sans participation financière	Plafond annuel Complémentaire santé solidaire avec participation financière
1 personne	10 166 €	13 724 €
2 personnes	15 249 €	20 586 €
3 personnes	18 298 €	24 703 €
4 personnes	21 348 €	28 820 €
Au-delà de 4 personnes	+ 4 066 € par personne supplémentaire	+ 5 490 € par personne supplémentaire

# CALCUL DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE PARTICIPATIVE

Si vos ressources dépassent le plafond annuel sans participation, vous devrez payer chaque mois une somme inférieure à 1 euro par jour et par personne.

Le montant de la participation est calculé en fonction de l'âge de chacun des membres de votre foyer au 1<sup>er</sup> Janvier de l'année où le droit à la complémentaire santé solidaire qui vous est accordé.

Montant mensuel de la participation financière par bénéficiaire	
Âge au 1er janvier de l'année d'attribution de la Complémentaire santé solidaire	Montant mensuel de la participation financière
Assuré âgé de 29 ans et moins	8 euros
Assuré âgé de 30 à 49 ans	14 euros
Assuré âgé de 50 à 59 ans	21 euros
Assuré âgé de 60 à 69 ans	25 euros
Assuré âgé de 70 ans et plus	30 euros

## COMMENT FAIRE SA DEMANDE ?



SIMULATEUR DE DROITS À LA  
COMPLÉMENTAIRE SANTÉ  
SOLIDAIRE

Sur son compte  
ameli

En France  
Services

En accueil CPAM  
sur rendez-vous

Par courrier

Les ressources sont pré-remplies !



# 100 % SANTÉ



## 100% SANTÉ

Des soins pour tous,  
100% pris en charge

⊙  
Lunettes de vue  
Prothèses dentaires  
Aides auditives



### en bref

- ⊙ L'offre 100% Santé s'adresse à toutes les personnes disposant d'une **complémentaire santé responsable ou de la CMU-c**.
- ⊙ Vous allez progressivement bénéficier d'aides auditives, de prothèses dentaires et de lunettes de vue remboursées à **100 % par la Sécurité sociale et les complémentaires santé**.
- ⊙ Vous allez avoir un **large choix d'équipements de qualité, performants et esthétiques**.
- ⊙ Vous allez pouvoir en disposer auprès de tous les **audioprothésistes, opticiens et dentistes conventionnés**.

Retrouvez toutes les informations  
100% Santé sur  
[solidarites-sante.gouv.fr/100pourcent-sante](https://solidarites-sante.gouv.fr/100pourcent-sante)



### Un large choix d'aides auditives performantes et ergonomiques

Une sélection étendue d'aides auditives (intra-auriculaires, à écouteur déporté ou contours d'oreille) avec au minimum 12 canaux de réglage ou de qualité équivalente et de nombreuses fonctionnalités (anti-acouphène, réducteur de bruit du vent, anti-Larsen, système Bluetooth...).



### Un large choix de couronnes dentaires et de bridges de qualité

Une gamme étendue de prothèses avec des matériaux dont la qualité esthétique est adaptée à la localisation de la dent.



### Une large gamme de lunettes de vue esthétiques

Un large choix parmi au minimum 17 modèles de montures adultes en 2 coloris différents, et 10 modèles enfants en 2 coloris différents, ainsi que des verres (amincis, antireflet...) traitant toutes les corrections visuelles.

## L'AIDE MÉDICALE D'ÉTAT (AME) PART OBLIGATOIRE ET COMPLÉMENTAIRE – 100%

L'**AME** est un dispositif permettant aux **étrangers en situation irrégulière et sans couverture sociale** de bénéficier d'un accès aux soins.

Elle est attribuée sous **3 conditions** :

- Identité
- Résidence stable (de manière ininterrompue depuis plus de 3 mois)
- Ressources

Elle est attribuée pour une durée d'un an, et doit être renouvelée (dans les 2 mois avant l'expiration des droits).

# FLYER AME

## AIDE MÉDICALE DE L'ÉTAT

Connaissez-vous  
tous vos droits ?



Une fois accordés, vos droits à l'aide médicale de l'État (AME) prennent effet à la date de dépôt de votre dossier. À compter de cette date  **votre carte AME est valable 12 mois**. Elle est délivrée à titre individuel ou familial.

### VOUS ÊTES PRIS EN CHARGE, VOUS POUVEZ L'UTILISER POUR LES SOINS ET TRAITEMENTS SUIVANTS

Vous n'avez pas à faire l'avance des frais, les soins médicaux et hospitaliers sont pris en charge à 100 % dans la limite des tarifs de la Sécurité Sociale.



Les soins médicaux



Les soins dentaires



Les analyses médicales



Les médicaments remboursés à 100 %, 65 % ou 30 %



Les hospitalisations et interventions chirurgicales



Certains vaccins ainsi que ceux liés à certains dépistages



la contraception et l'interruption volontaire de grossesse

### ATTENTION, VOUS NE POURREZ PAS L'UTILISER POUR LES SOINS SUIVANTS\*



Les cures thermales



Les médicaments remboursés à 15 %



L'assistance médicale à la procréation (actes techniques, examens de biologie, etc.)

\*sauf pour les mineurs.

### CAS PARTICULIER : LES SOINS NON URGENTS

Pour tout nouveau bénéficiaire majeur ou pour celui qui n'a pas bénéficié de l'AME depuis plus d'un an, certains soins et traitements non urgents sont pris en charge au bout d'un délai de 9 mois après l'admission à l'AME (par exemple une prothèse du genou, de l'épaule...)

Pour plus d'informations, prenez contact avec votre caisse primaire d'assurance maladie.

### 2 EXEMPLES POUR COMPRENDRE

Le cas où vous n'avez rien à payer. Par exemple, vous allez chez le médecin généraliste



Vous n'avez rien à payer :

• Le tarif de la consultation est de 25 €

• L'AME rembourse 25 €

Le cas où vous pouvez être amené à payer un complément. Par exemple, vous avez besoin d'une paire de lunettes adulte verres progressifs



Vous devrez payer le complément : 136,5 €  
C'est ce qu'on appelle le reste à charge :

• Le tarif est de 195 €

• L'AME rembourse 58,5 €

### VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS ?



**3646** Service gratuit + prix appel



Plus d'infos sur [ame.fr](http://ame.fr)

Retrouvez la traduction de ce flyer en scannant le QR code.



Comprendre les droits que donne l'aide médicale d'État dans 7 langues différentes (française, portugaise, espagnole, arabe, anglaise, chinoise, roumaine)

- [Flyer en langue française pour mieux comprendre l'aide médicale d'État \(PDF\)](#)
- [Ajuda médica do estado : conhece todos os seus direitos? \(PDF\)](#)
- [Ayuda médica del estado \(ame\) - ¿Sabes a qué tienes derecho? \(PDF\)](#)
- [لمساعدة الطبية للدولة هل تعرف جميع حقوقك \(PDF\)](#)
- [State medical assistance : do you know all your rights ? \(PDF\)](#)
- [国家医疗补助 您了解自己的所有权利吗? \(PDF\)](#)
- [Asistență medicală de stat : Vă cunoașteți toate drepturile? \(PDF\)](#)

# FOCUS SUR LES SOINS URGENTS

## De quoi s'agit-il ?

Ils recouvrent :

- les soins dont l'absence mettrait en jeu le pronostic vital ou pourrait conduire à l'altération grave et durable de l'état de santé de la personne ou de celui d'un enfant à naître
- les soins destinés à éviter la propagation d'une maladie à l'entourage ou à la collectivité
- tous les soins d'une femme enceinte et d'un nouveau-né : les examens de prévention réalisés pendant et après la grossesse, l'accouchement
- les interruptions de grossesse (volontaires ou pour motif médical)

## FOCUS SUR LES SOINS URGENTS – ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

### Comment faire la demande selon le profil du demandeur ?

Personnes en situations irrégulières qui ne peuvent pas justifier des 3 mois de résidence en France

① Constituer un dossier d'AME (il n'est pas nécessaire d'adresser le formulaire photo = pas de création de carte AME).



Annoter sur le dossier « SOINS URGENTS »

② Après traitement par le pôle instructeur, l'établissement de santé et le demandeur reçoivent le refus AME, qui sera à adresser, par l'établissement de santé, au service Etablissement de la CPAM, avec la facturation des soins.

## FOCUS SUR LES SOINS URGENTS – ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

- ❑ Demandeurs d'asile qui ne remplissent pas la condition de trois mois de résidence stable en France pour bénéficier de la PUMA

**Pendant cette période, ils relèvent des soins urgents et vitaux.**

- ✓ **L'établissement hospitalier doit joindre la copie de l'attestation de demande d'asile à sa facture. Aucun refus d'AME n'est à joindre.**

# 02

## LA MISSION ACCOMPAGNEMENT SANTÉ & L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE (ASS)

# LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT SANTÉ



Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé



dans vos démarches  
de soins



dans vos démarches  
administratives

## C'est quoi ?

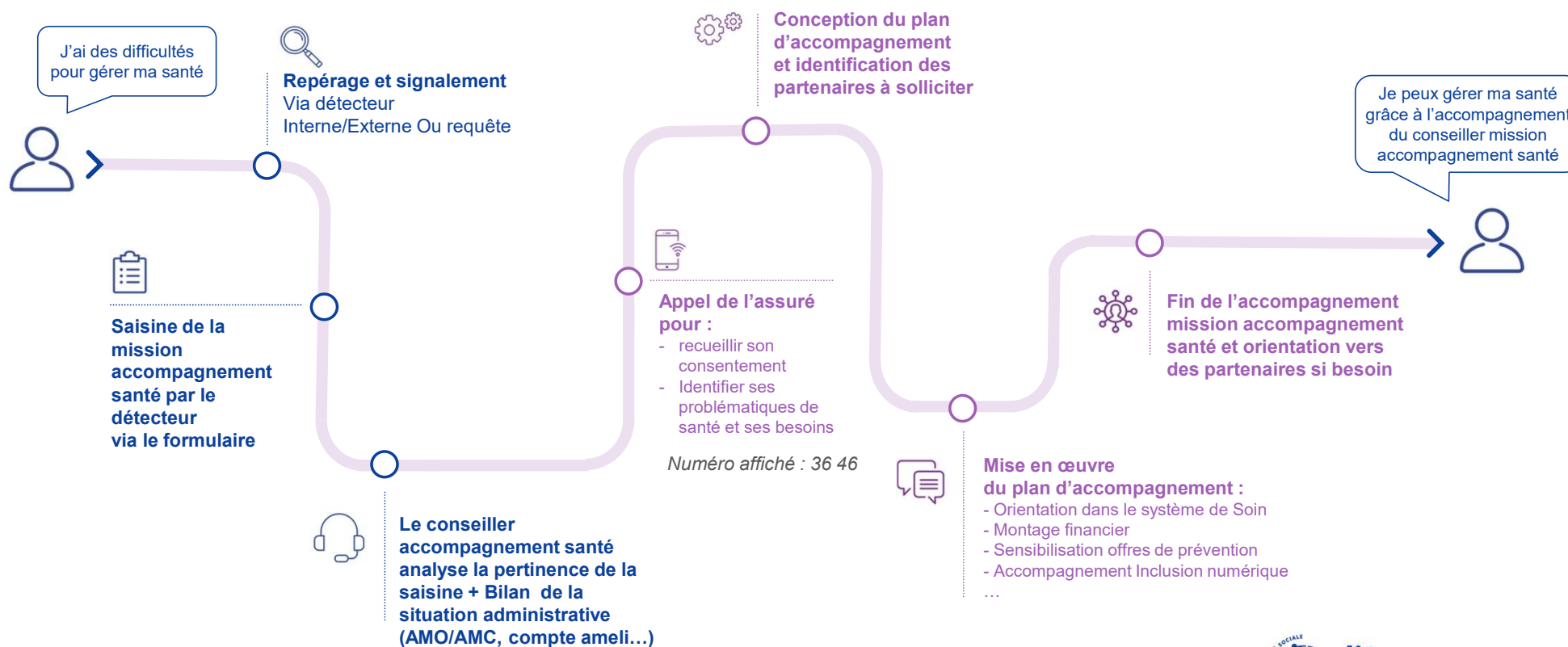
Service dédié à l'accompagnement des assurés rencontrant des difficultés pour accéder aux droits et/ou aux soins (un conseiller est dédié à chaque accompagnement).

## Comment faire sa demande en tant qu'assuré ?

L'assuré peut avoir accès à ce service d'accompagnement à l'aide d'une structure dite détectrice (France Travail, missions locales, associations, CPAM ...)

Précisions : L'assuré peut également directement faire une demande auprès de sa CPAM (via son compte ameli, en accueil ou au 36 46). Cependant, dans la plupart des cas il est très complexe pour l'assuré de réaliser cette démarche seul).

# DE LA DÉTECTION À L'ACCOMPAGNEMENT...LE PARCOURS TYPE



# FOCUS – RECHERCHE DE MÉDECIN TRAITANT

## Accès aux soins en Vendée : adoptez les bons réflexes !



en semaine, en journée  
et le samedi matin

Je contacte mon **médecin  
traitant** (ou cabinet  
médical habituel), ou un  
autre **cabinet de proximité**



24 heures/24 - 7 jours /7  
tous les jours de l'année

J'ai un problème médical aigu et :

- je suis en vacances en Vendée
- je n'ai pas de médecin traitant
- mon médecin traitant n'est pas disponible

Je ne me déplace pas aux urgences,  
j'appelle le

**116 117**

116 117 : le numéro d'urgence  
gratuit pour tous

en cas d'urgence vitale  
indiquée, appelez le

**15**



Je reçois  
des conseils  
multidisciplinaires  
par  
téléphone.



Si nécessaire,  
je suis orienté  
vers le  
médecin de  
garde le plus  
proche.



Je reçois la  
visite d'un  
médecin  
de garde



Je suis pris  
en charge  
à l'hôpital

# LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT SANTÉ LA FICHE DE SAISINE



## MISSION ACCOMPAGNEMENT SANTÉ

FORMULAIRE PARTENAIRES

### DATE DE LA SAISINE

### ACCOMPAGNEMENT SANTÉ SOLlicité DANS LE CADRE<sup>(1)</sup> :

- DE DIFFICULTÉS D'ACCÈS AUX DROITS
- DE RENONCEMENT OU DE DIFFICULTÉS D'ACCÈS À DES SOINS
- DE RENONCEMENT OU DE DIFFICULTÉS D'ACCÈS À DES SOINS LIÉS À UN HANDICAP
- DE FRAGILITÉ FACE AU NUMÉRIQUE
- DE SITUATION SOCIALE COMPLEXE

### COORDONNÉES DE L'ASSURÉ(E)<sup>(1)</sup> :

NOM	PRÉNOM
DATE DE NAISSANCE	N° DE TÉLÉPHONE
EMAIL	

### COORDONNÉES DU DÉTECTEUR QUI POURRA ÉVENTUELLEMENT ÊTRE CONTACTÉ PAR LA CPAM POUR DES PRÉCISIONS :

NOM/PRÉNOM	EMAIL
STRUCTURE	N° DE TÉLÉPHONE

### QUELLES ACTIONS LE DÉTECTEUR A-T-IL DÉJÀ ENGAGÉ :

- DOSSIER DE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE     DORDIER D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE
- AUTRE

<sup>(1)</sup> Tous ces champs sont obligatoires. Remarque : les autres champs personnels sont pris en charge par votre caisse d'accompagnement de l'assuré(e).



### PARTIE À COMPLÉTER EN CAS DE RENONCEMENT OU DE DIFFICULTÉS D'ACCÈS À DES SOINS :

#### QUELS SOINS NE SONT PAS RÉALISÉS ?

CONSULTATIONS DE MÉDECINE GÉNÉRALE OU SPÉCIALISÉE	CHIRURGIE
ACTE CHEZ UN SPÉCIALISTE, ANALYSES OU EXAMENS MÉDICAUX (soins dentaires, infirmiers, de kinésithérapie, radiologie, biologie...)	PHARMACIE
DISPOSITIFS MÉDICAUX (OPTIQUE, AUDITIF, PETIT ET GRAND APPAREILLAGE...)	AUTRE

#### DEPUIS QUAND DURE LE RENONCEMENT ?

- MOINS DE 3 MOIS     DE 3 MOIS À 1 AN     PLUS D'1 AN     PLUS DE 2 ANS

#### QUELLES EN SONT LES CAUSES ? UN PROBLÈME :

<input type="checkbox"/> D'ACCÈS AUX DROITS (médicins traitant, couverture assurance maladie et/ou complémentaire, ALD)	<input type="checkbox"/> DE TRANSPORT
<input type="checkbox"/> DE RESTE À CHARGER	<input type="checkbox"/> DE DÉMARCHES TROP COMPLIQUÉES
<input type="checkbox"/> D'AVANCE DES FRAIS	<input type="checkbox"/> DE REFUS DE PRISE EN CHARGE PAR UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ
<input type="checkbox"/> DE DÉLAIS DE RDV TROP LONGS	
<input type="checkbox"/> AUTRE	

À faire signer par l'assuré(e) ou à défaut, en cas de détection à distance, lui communiquer les informations ci-après (dans ce cas, un courrier lui sera adressé pour confirmer son accompagnement) :

J'accepte que mes coordonnées soient transmises à la Mission accompagnement santé de ma Caisse d'assurance maladie afin d'être contacté(e) pour un accompagnement santé personnalisé et d'un suivi adapté.

Signature de l'assuré(e) :

#### Mention d'information pour l'assuré(e) :

La mise en oeuvre de ce service d'accompagnement individuel se fait en lien avec les données à caractère personnel vous concernant dans le strict respect du principe de confidentialité. Le traitement vise à permettre l'accompagnement et le suivi de votre dossier pour votre accès aux soins et à la santé. Sauf opposition expresse de votre part, vos données peuvent être traitées à des fins d'évaluation et d'études. Vos données ne sont pas conservées au-delà de 10 mois après la fin de l'action d'accompagnement. Conformément aux dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent ainsi que d'un droit à l'effacement en adressant une demande écrite au directeur de votre caisse primaire d'assurance maladie de rattachement ou à son délégué à la protection des données. Pour en savoir plus sur votre politique de protection des données, rendez-vous sur notre site d'information ameli.fr. En cas de difficulté dans l'application des droits données ci-dessus, vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles à l'adresse suivante : Commission Nationale Informatique et Libertés - CNIL - 3 place de Fontenay - TSA 80375 - 75334 Paris Cedex 07.

\*\* DOCUMENT À TRANSMETTRE À LA MISSION ACCOMPAGNEMENT SANTÉ DE LA CAISSE DE RATTACHEMENT DE L'ASSURÉ(E) \*\*

[masante85@assurance-maladie.fr](mailto:masante85@assurance-maladie.fr)

Pour plus d'informations : <https://www.ameli.fr/vendee/assure/droits-demarches/difficultes-acces-droits-soins/renoncement-soins/accompagnement-sante>



## ACTION SANITAIRE ET SOCIALE (ASS) : LES AIDES EXTRA-LÉGALES

Un individu, assuré auprès d'un régime de Sécurité Sociale français, peut bénéficier de prestations légales, prévues par des textes codifiés et servies sous conditions d'ouverture de droit.

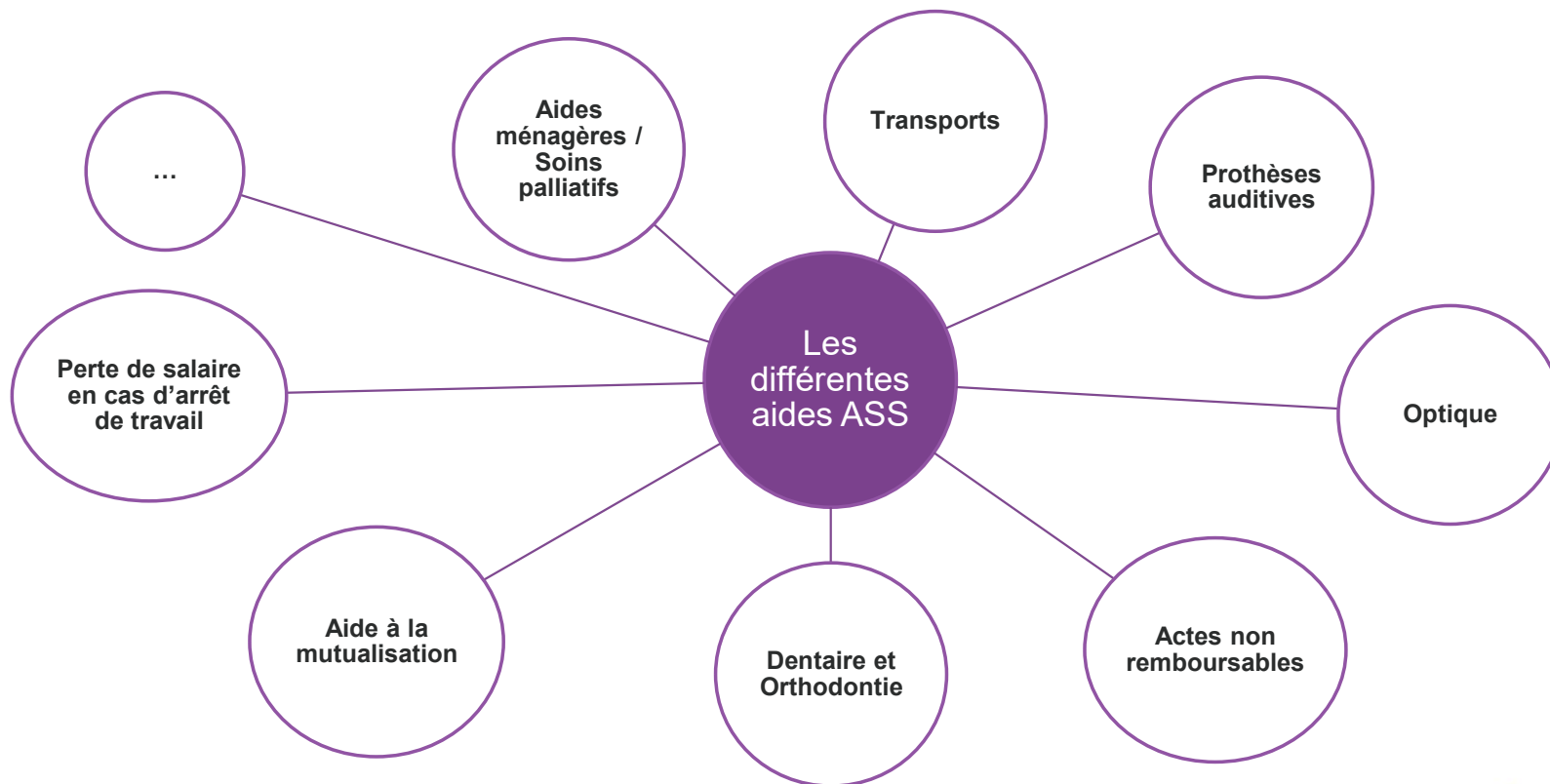
Toutefois, ces prestations peuvent s'avérer insuffisantes au regard d'une situation familiale ou matérielle difficile.

Ainsi, les CPAM peuvent accorder sous conditions de ressources et par décision individuelle sur leur fonds d'Action Sanitaire et Sociale (ASS), des prestations supplémentaires et des aides financières individuelles pour leurs assurés et leurs familles, en lien avec des problématiques de santé et d'accès aux soins selon le règlement intérieur en vigueur.

Une dotation annuelle de la CNAM permet d'alimenter le budget de l'Action Sanitaire et Sociale de la CPAM (calculée selon différents indicateurs), le but étant pour chaque caisse d'adapter sa politique locale pour permettre un taux d'exécution du budget proche de 100 %.

Certaines décisions font l'objet d'un passage devant une commission composée de 13 conseillers. Une commission a lieu chaque mois.

# ACTION SANITAIRE ET SOCIALE (ASS) : LES AIDES EXTRA-LÉGALES



# LA CONSTITUTION D'UNE DEMANDE ASS

L'étude d'une demande d'aide financière est réalisée à partir de diverses sources d'informations :

- La prise en compte des ressources du foyer des 3 mois précédant la demande, déclarées par le demandeur.
- Les bases de données internes ou des partenaires (*paiement des indemnités journalières - pensions d'invalidité, rentes accident du travail, France Travail, CAF, carrière professionnelle de l'assuré*).
- L'avis d'imposition.
- ➔ Calcul de la moyenne des ressources sur les 3 derniers mois
- ➔ Calcul du reste à vivre (après prise en compte des charges mensuelles du foyer)
- En plus du formulaire et son dernier avis d'impôt, l'assuré doit fournir des justificatifs selon le type d'aide demandé.



Demande aide  
financière ASS CPAM &

# 03

## L'EXAMEN DE PRÉVENTION EN SANTÉ (EPS) & PRÉVENTION

# LE CENTRE D'EXAMENS DE SANTÉ L'EXAMEN DE PRÉVENTION EN SANTÉ

## En quoi consiste l'Examen de Prévention en Santé (EPS) ?

- Un entretien avec un agent administratif
- Des entretiens avec plusieurs professionnels de santé
- Compte-rendu adressé par courrier au bénéficiaire et adressé au médecin traitant sur demande de l'assuré

## Qui peut en bénéficier ?

Destiné en priorité aux **personnes de plus de 16 ans éloignées du système de santé et en situation de précarité (difficultés/réticences à prendre des RDV, en renoncement aux soins, difficultés financières, isolement social et/ou familial,...)**, personnes sans médecin traitant...

## Où faire cet examen ?

**Centre d'Examens de Santé (CES), à la Roche sur Yon**

Prise de RDV en appelant le secrétariat : 02 51 44 68 99 (entre 11h et 16h)





# PRÉVENTION – APPEL À PROJETS

Vous avez besoin d'un financement pour concrétiser votre projet dans le domaine de la promotion de la santé ? Participez à nos appels à projets prévention ! Avec ces appels à projets, la CPAM vous accompagne pour développer votre idée.

## Thématiques (financement FNPEIS) :

Vaccination  
grippe/Covid

Autres vaccinations

Dépistages des cancers

Nutrition/activité  
physique

Santé sexuelle

Santé environnementale  
(prévention des risques  
auditifs, risques  
solaires, qualité de l'air  
intérieur, perturbateurs  
endocriniens)

Jusqu'au 01/04/2025

## Thématique (financement FLCA) :

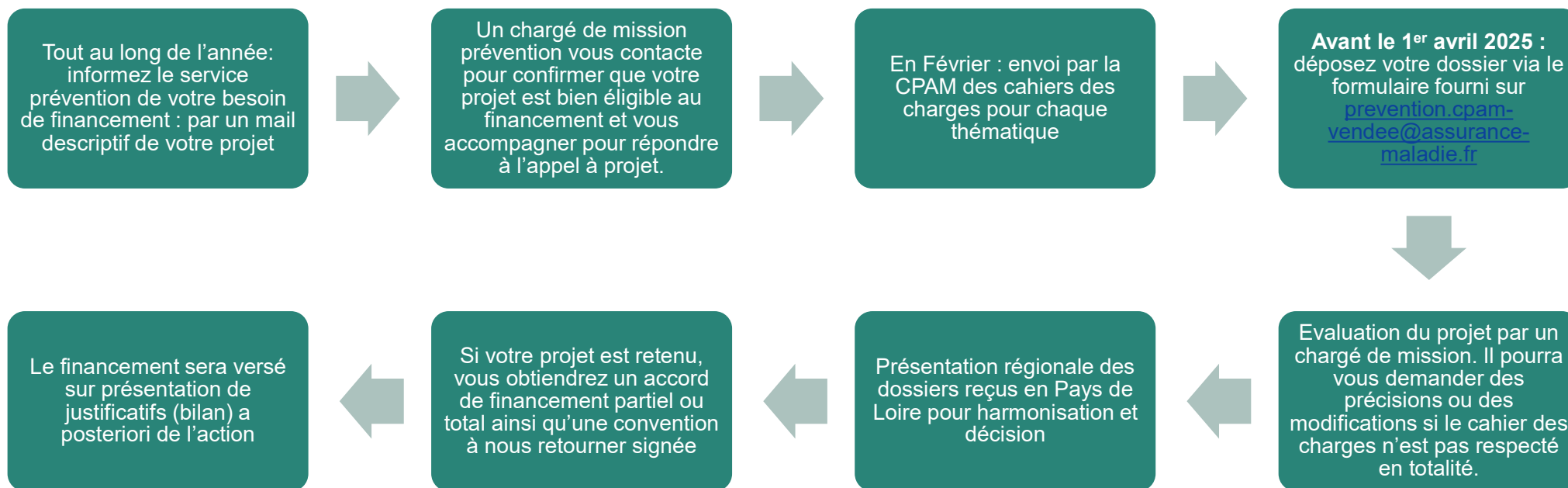
Mois sans Tabac

**VOTRE PROJET traite d'une  
autre thématique?**  
S'il relève d'une priorité régionale,  
il pourra peut-être être financé  
**Contactez nous !**

- FNPEIS: Fonds National de Prévention, d'Education et d'Information Sanitaires
- FLCA : Fonds de Lutte contre les Addictions

# PRÉVENTION – APPEL À PROJETS

## Les étapes :



Pour tout renseignement : [prevention.cpam-vendee@assurance-maladie.fr](mailto:prevention.cpam-vendee@assurance-maladie.fr)

# 04

## SERVICES EN LIGNE : COMPTE AMELI ET MON ESPACE SANTÉ

# LE COMPTE AMELI : PAGE INTERNET ET APPLICATION

## Sur ordinateur

**Compte ameli** Déconnexion

Accueil | Mes paiements | Mes démarches | Mon espace prévention | Mes informations

**MES DERNIERS PAIEMENTS**

20 SEPT.	Paiement à un tiers	44,06€
----------	---------------------	--------

**MES DÉMARCHES EN 2 CLICS**

- Attestation de droits
- Attestation de paiement d'indemnités journalières
- Carte européenne d'assurance maladie (CEAM)

**Prénom Nom**  
Dernière connexion le 21/10/2021 à 15:24  
06.07.08.09.10

**MON AGENDA**

- Mes rendez-vous
- Prendre un rendez-vous

**MON ESPACE PRÉVENTION**

**Coaching santé**  
Nutrition, santé du dos, santé du cœur: 3 programmes de coaching en ligne pour préserver votre santé.  
→ Démarrez votre programme.

**NOTIFICATION**

**NOUVEAU MESSAGE**

- 16 AOÛT: Vaccination COVID - Votre attestation de vaccination
- 24 JUIL: Accusé de réception de votre commande de Carte Européenne d'Assurance Maladie
- 23 JUIL: Un courrier vous est adressé par votre Caisse d'Assurance Maladie
- 13 JUIL: Accusé de réception de votre déclaration de changement d'adresse postale

Bonjour ! Je suis *ameliBot*, le chatbot créé pour vous assister pour toutes vos démarches sur l'Assurance Maladie. Interrogez-moi !

Donnez votre avis !

## Application smartphone

**MES PAIEMENTS**

04 mai	Paiement à un tiers	4,10 €
22 avr.	Remboursement soins	48,09 €

**TOUS LES DERNIERS PAIEMENTS**

**MES DÉMARCHES** | **MES DOCUMENTS**

**MES INFORMATIONS** | **ANNUAIRE SANTÉ : TROUVEZ LE MÉDECIN QUI VOUS CONVIENT**

# LE COMPTE AMELI



Réaliser les démarches : changement d'adresse, de RIB, téléchargement d'attestations, etc.

Accéder à la messagerie

Suivre mes remboursements



Demander un RDV physique ou téléphonique

La demande et le renouvellement de CSS

Commander ma Carte Vitale ou ma Carte Européenne d'Assurance Maladie



Appli **Ameli**, l'**Assurance Maladie** téléchargeable sur Google Play et l'App Store

Pour plus d'informations : <https://www.ameli.fr/vendee/assure/adresses-et-contacts/votre-compte-ameli/creer-votre-compte-ameli>

# LE COMPTE AMELI, COMMENT LE CRÉER ?

## Création depuis ameli.fr



## Création en Accueil



## Connexion à l'aide d'un compte FranceConnect



# MON ESPACE SANTÉ : C'EST QUOI ?

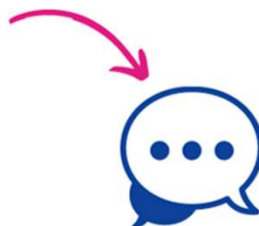
Un carnet de santé numérique qui permet d'héberger les données de santé de façon sécurisée.



**DOSSIER MÉDICAL**  
Dépôt et accès aux documents de santé par le patient et les professionnels de santé

**PROFIL MÉDICAL**  
Le patient renseigne son profil :  
allergies, mesures,  
directives anticipées

**+ Catalogue de services**  
(applications labellisées par l'Etat)



**MESSAGERIE SÉCURISÉE**  
Réception en toute sécurité des informations personnelles en provenance des équipes de soin

**+ Agenda**  
(pour agréger tous vos rendez-vous)



Partez à la conquête d'un nouvel espace pour votre santé.

Pour enregistrer vos informations santé et faciliter votre suivi médical, rendez-vous dès maintenant sur [monespacesante.fr](https://monespacesante.fr)



**mon ESPACE SANTÉ**

VOUS AVEZ LA MAIN SUR VOTRE SANTÉ.

MON DOSSIER MÉDICAL. MA MESSAGERIE SANTÉ.

# COMMENT ACTIVER MON ESPACE SANTÉ ?

L'activation se fait en se rendant sur **monespacesante.fr**.  
Pour cela, il suffit de se munir de sa **carte Vitale**.

DESTINATION MON ESPACE SANTÉ !  
Activez-le dès maintenant.

 Rendez-vous sur **monespacesante.fr**



**MON ESPACE SANTÉ**  
VOUS AVEZ LA MAIN SUR VOTRE SANTÉ.

Support téléphonique inter régime ouvert du lundi au vendredi de 8H30 à 17H30

- Intervention sur le dossier :
- Prise en charge des demandes d'opposition
- Information générale
- Aide à l'usage

**3422**

Service gratuit  
+ prix appel

# INCLUSION NUMÉRIQUE ATELIERS NUMÉRIQUES : COMPTE AMELI ET MON ESPACE SANTÉ



Partez à la conquête  
d'un nouvel espace  
pour votre santé.

Pour enregistrer vos informations santé et faciliter votre suivi médical, rendez-vous dès maintenant sur [monespace.sante.fr](https://monespace.sante.fr)



mon  
ESPACE  
SANTÉ

VOUS AVEZ LA MAIN SUR VOTRE SANTÉ.

MON DOSSIER MÉDICAL. MA MESSAGERIE SANTÉ.

Si vous êtes intéressés pour organiser des ateliers numériques sur le compte ameli et Mon Espace Santé, vous pouvez contacter Dimitri Taupin par mail : [dimitri.taupin@assurance-maladie.fr](mailto:dimitri.taupin@assurance-maladie.fr)

# ACTUALITÉ 2025 : APPLICATION CARTE VITALE



L'appli Carte Vitale dispose d'un haut niveau de sécurité, tout en offrant les avantages du sans contact : gratuite, pratique et facile d'accès, toujours sur soi, **toujours à jour.**

# 05

## NOS MODALITÉS DE CONTACT

# ACCUEILS CPAM ET RÉSEAU FRANCE SERVICES

## LES POINTS D'ACCUEIL DE LA CPAM DE LA VENDÉE ET DES STRUCTURES FRANCE SERVICES



**CHALLANS**  
85, bd Albert Schweitzer  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h  
Après-midi sur RDV

**FONTENAY-LE-COMTE**  
5, rue de l'Ouillette  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h  
Après-midi sur RDV

**LES HERBIERS**  
5, rue Château Gaillard  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h  
Après-midi sur RDV

**LA ROCHE-SUR-YON**  
61, rue Alain  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h  
Après-midi sur RDV

**LES SABLES-D'OLONNE**  
20, rue Félix Faure  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h  
Après-midi sur RDV

**LUÇON**  
23 bis, rue Jean Gabin  
Accueil uniquement sur RDV  
les mardis et jeudis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

### LÉGENDE



Agence CPAM



Structure France Services

07/02/2024



**l'Assurance Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

Vendée

# OFFRE RDV TÉLÉPHONIQUE



**PSSST !**  
**Assurez votre coup,**  
**prenez**  
**rendez-vous**  
*avec un conseiller en*  
*accueil au par téléphone*

AVEC L'ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS PAS DE DÉPLACEMENT INUTILE

via le compte **ameli** ou par téléphone **3646**  
service gratuit - prix appel

ameli.fr

Les assurés ont la possibilité de prendre un RDV téléphonique via leur compte ameli.



Accueil Mes paiements Mes démarches Mon espace prévention Mes informations

MES DERNIERS PAIEMENTS

01 JUIL.	Paiement à un tiers	0,09€
21 JUN	Paiement à un tiers	3,69€
19 JUN	Remboursement de soins	25,80€
23 MAI	Remboursement de soins	18,49€
25 AVR.	Remboursement de soins	20,17€

MES DÉMARCHES EN 2 CLICS

- Attestation de droits
- Attestation de paiement d'indemnités journalières
- Carte européenne d'assurance maladie (CEAM)
- Consulter les délais de traitement de ma Caisse d'Assurance Maladie

MON AGENDA

- Mes rendez-vous
- Prendre un rendez-vous**

0 NOTIFICATION 0 MESSAGE

# 06

## LES OUTILS À DISPOSITION DES PARTENAIRES

### FOCUS : ESPACE PARTENAIRES

# CATALOGUE OFFRE DE SERVICES - CPAM 85

## CATALOGUE offre de services



partenaires



CPAM de la Vendée

## SOMMAIRE

- Le Compte Ameli et ses télé-services ..... 4
- La Complémentaire Santé Solidaire ..... 5
- La Mission Accompagnement Santé ..... 6
- L'action sanitaire et sociale ..... 7
- Le service prévention ..... 8
- Le Centre d'Examen de Santé et l'examen de prévention en santé ..... 9
- Nos contacts et nos accueils ..... 10
- Conclusion, lien utiles et contact ..... 11

## LE COMPLÉMENTAIRE Santé Solidaire

Depuis le 1er novembre 2019, la Complémentaire Santé Solidaire a remplacé la Couverture Maladie Universelle Complémentaire et l'Aide à la Complémentaire Santé.

La Complémentaire Santé Solidaire est une aide pour payer les dépenses de santé des personnes aux ressources les plus modestes. Selon les ressources, elle ne coûte rien ou revient à moins de 1€ par jour et par personne.



### Concrètement c'est quoi ?

Les prestations prises en charge :

- 
  - Consultation chez un professionnel de santé (médecin, dentiste, infirmier, kiné, etc.) mais aussi les médicaments.
- 
  - Le forfait journalier en cas d'hospitalisation, sans limitation de durée.
- 
  - Les prothèses dentaires et auditives, les lunettes et certains autres dispositifs médicaux prévus dans le panier de soins, sans reste à charge.
- 
  - L'acoolération de la participation forfaitaire de 1€ de la franchise médicale sur les médicaments, les actes paramédicaux et les transports sanitaires.
- 
  - Aucun débourser d'honoraires, à l'exception des soins non pris en charge par la Complémentaire Santé Solidaire.

**Pour qui ?**

La Complémentaire Santé Solidaire est accessible aux assurés du régime général, sous conditions de ressources. Les plafonds de ressources dépendent de la composition du foyer. Ils sont disponibles sur [ameli.fr](http://ameli.fr)

**Comment demander la Complémentaire Santé Solidaire ?**

Depuis son compte Ameli

En envoyant ou déposant le formulaire et les justificatifs à la CPAM de Vendée.

**À retenir !**

Le simulateur

Pour connaître en ligne les droits à la Complémentaire Santé Solidaire : <https://ameli.com/di/1/simulateur-droits>

### Demandez le renouvellement de la Complémentaire Santé Solidaire ?

Le renouvellement des droits à la Complémentaire Santé Solidaire n'est pas automatique, pour éviter une rupture de droits, il faut faire une demande au plus tard 2 mois avant la fin des droits (et au plus tôt à 6 mois).

Le lien utile

<https://bit.ly/complementaire-sante-solidaire>

# AMELI.FR

ASSURÉ | PROFESSIONNEL DE SANTÉ | ENTREPRISE | Qui sommes-nous ? | Carrières | Études et données | Presse

**l'Assurance Maladie** | ameli.fr pour les assurés | SOURDS ET MALENTENDANTS

VOTRE CAISSE : Vendée | CHANGER

ACTUALITÉS | DROITS ET DÉMARCHES selon votre situation | REMBOURSEMENTS prestations et aides | MALADIES ET PRÉVENTION comprendre et agir

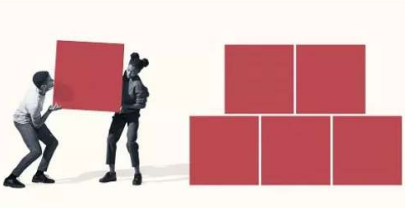
**EN BREVE**

- 17/01/2024 DROITS ET DÉMARCHES Comprendre et répondre au contrôle de résidence de l'Assurance Maladie
- 11/01/2024 SANTÉ ET PRÉVENTION Cancers : se faire dépister quand on est en bonne santé
- 10/01/2024 SANTÉ ET PRÉVENTION Infection urinaire ? Faire un test en pharmacie est désormais possible
- 09/01/2024 SERVICES

**PRÈS DE CHEZ VOUS**  
Vendée | CHANGER | 03/01/2024 Deux études pour mieux utiliser les inhibiteurs de la pompe à protons (IPP) en Pays de la Loire

COMPTÉ AMELI | MON ESPACE SANTÉ | NOUS CONTACTER | FORMULAIRES | ANNUAIRE SANTÉ | FORUM

## Nos partenariats : partenaires de la solidarité



De nombreux partenaires collaborent avec l'Assurance Maladie. Cette mobilisation collective permet de mieux guider les assurés dans le système de santé français. Pour les aider dans cette mission, les partenaires peuvent retrouver ici des informations utiles et des outils mis à leur disposition.

**ÊTRE PARTENAIRE**  
Mieux comprendre les relations partenariales de l'Assurance Maladie et retrouver les outils et services mis à disposition des partenaires.  
CONSULTER

**S'INFORMER SUR LES PRESTATIONS DE L'ASSURANCE MALADIE**  
Présentation des différentes prestations en fonction de la situation personnelle de l'assuré.  
CONSULTER

**RETROUVER LES CANAUX D'INFORMATION ET DE CONTACT**  
L'Assurance Maladie propose plusieurs canaux d'informations et de contact.  
CONSULTER

<https://www.ameli.fr/vendee/assure>



<https://assurance-maladie.ameli.fr/qui-sommes-nous/partenaires-solidarite>



# FORUM AMELI



forumameli pour les assurés

POSER UNE QUESTION

SE CONNECTER

S'INSCRIRE

RECHERCHER DANS LE FORUM

Votre question ou mot-clé



## LES THÉMATIQUES

Prestations et aides

Votre compte ameli

Votre carte Vitale

Changement de situation

Obtention d'un document

Maladie, accident, hospitalisation

Europe, international

Famille

Invalidité, handicap

Etudes, emploi, retraite

## Services Publics +

L'Assurance Maladie à votre écoute.

DECOUVREZ L'ARTICLE ICI >

## À LA UNE

**CM** Anaële Community Manager il y a 13 jours - **Mis à jour le :** 04/10/2023

### MON ESPACE SANTÉ, VOTRE CARNET DE SANTÉ NUMÉRIQUE PERSONNEL ET SÉCURISÉ

INFORMATIONS DE L'ASSURANCE MALADIE 615 1

Le service « Mon espace santé » proposé par l'Assurance Maladie et le ministère de la Santé et de la Prévention vous permet de stocker vos données de santé et d'échanger plus...

<https://forum-assures.ameli.fr/>



# OUTIL PASTEL

The screenshot displays the PASTEL website interface. At the top, the PASTEL logo is accompanied by the text "vos démarches pas-à-pas" and the Assurance Maladie logo with the slogan "Agir ensemble, protéger chacun". Below this, the text "FACILITEZ VOS DÉMARCHES AVEC PASTEL !" is centered. The main content area is a grid of eight service categories, each with a colored header and a white box containing the service name:

- REMBOURSEMENT & PAIEMENT** (Teal header): REMBOURSEMENT & PAIEMENT
- ATTESTATION & RELEVÉ** (Dark blue header): ATTESTATION & RELEVÉ
- ARRÊT MALADIE, MATERNITÉ / PARTENITÉ / ADOPTION** (Blue header): MALADIE, MATERNITÉ / PATERNITÉ / ADOPTION
- AT/MP** (Orange header): ACCIDENT DE TRAVAIL & MALADIE PROFESSIONNELLE
- C2S** (Purple header): COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE
- MES CARTES** (Green header): MES CARTES
- MES INFORMATIONS** (Red header): MES INFORMATIONS
- MATERNITÉ** (Pink header): MA GROSSESSE

[Site d'information sur l'ensemble des services en ligne par thématique](#)

## RÉSEAUX SOCIAUX - NEWSLETTER

- Réseaux sociaux

La CPAM de la Vendée  
est présente sur :



- Newsletter partenaire pour vous informer de l'actualité (tous les 2 mois)

Lien d'inscription :

[https://84313a08.sibforms.com/serve/MUIFAPxqgLG1w1zwwZXjES6RpOPLI4YOF4PHkSvowoXrxZqjsXKYjoyzY53N1c9yFkpQ5hIjY5RdG9Q-5h6QgrBj2uLw1vIMFz5bRTlwFYfkntxwCQG2FjOmG2ZtHJhAxW12qT7apqbpq29WZToa5TbcejsfLlvd1BI2EnK415w8ez4SgugO22AiWW-WGBiANS8PVANRg2D6MYZ\\_](https://84313a08.sibforms.com/serve/MUIFAPxqgLG1w1zwwZXjES6RpOPLI4YOF4PHkSvowoXrxZqjsXKYjoyzY53N1c9yFkpQ5hIjY5RdG9Q-5h6QgrBj2uLw1vIMFz5bRTlwFYfkntxwCQG2FjOmG2ZtHJhAxW12qT7apqbpq29WZToa5TbcejsfLlvd1BI2EnK415w8ez4SgugO22AiWW-WGBiANS8PVANRg2D6MYZ_)

# ESPACE PARTENAIRES

# ESPACE PARTENAIRES

ameil.fr | Manuel utilisateur



Espace Partenaires



## Historique des demandes

### Signaler une situation de difficulté d'accès aux droits et aux soins



Vous souhaitez faire un signalement de difficulté d'accès aux droits et aux soins pour un assuré : Dossiers complexes (rétroactivité, rupture de droits, IJ complexes...), Droits, Situation d'urgence, Saisine mission accompagnement santé, Suivi traitement d'une demande faite par l'assuré.

Nouvelle demande

### Demander un rendez-vous pour un assuré



Vous souhaitez demander un rendez-vous pour un assuré (AME, arrêt de travail, C2S...).

Nouvelle demande

### Transmettre et / ou suivre un dossier



Vous souhaitez nous transmettre ou suivre un dossier pour un assuré (demande d'aide financière, étude C2S...).

Nouvelle demande

### Demander un document



Vous souhaitez demander un document concernant un assuré (attestation de droits, CEAM...) ou un document relatif à une offre de prévention (Vaccination, MT'Dents, Dépistage, Examen de prévention en santé...).

Nouvelle demande

### Contactez votre organisme d'assurance Maladie



Vous souhaitez prendre un rendez-vous téléphonique / visio ou physique pour une question générale (réglementaire, offres de services de votre organisme d'assurance Maladie, technique...)

Nouvelle demande



Extranet qui permet de signaler des situations de difficultés d'accès aux droits et aux soins, pour les publics éloignés du système de soins, ou dans l'incapacité d'y recourir. Il permet les échanges entre un partenaire et une caisse, de **façon sécurisée**.

**Accès individuel avec mot de passe.**



Vendée

Historique des demandes

### Transmettre et / ou suivre un dossier

Vous souhaitez nous transmettre ou suivre un dossier pour un assuré (demande d'aide financière, étude C2S...).

Motif de la demande \*

Sélectionner un motif

Personne concernée

Civilité \*

Madame  Monsieur

Nom \*

Prénom \*

Date de naissance \*

jj/mm/aaaa

Lieu de naissance \*

(N° du Département de naissance ou Libellé du pays)

Téléphone \*

xxxx.xx.xx.xx

Pièces jointes

fichiers acceptés pdf, word (.doc, .docx), excel (.xls, .xlsx, .csv), tiff, png, jpeg. Taille de pièce jointe maximum 5 Mo, 8 pièces jointes maximum.



Télécharger vos fichiers

Glisser/déposer ou cliquer ici pour ajouter vos fichiers.

Liste des pièces jointes

Formulaire demande  
CSS S3711.pdf



Commentaires \* (5000 caractères maximum)

Madame n'a pas de mutuelle et a des soins à venir dans 2 semaines, vous trouverez en PJ une demande de CSS la concernant.  
Merci par avance,

Annuler

VALIDER

**Pas de numéro de  
sécurité sociale ni  
d'informations médicales**



# LE SUIVI DE VOS DEMANDES

- Message de confirmation d'envoi
- Réception d'un mail de confirmation au moment de la prise en charge
- Suivi de l'historique dans l'outil

The screenshot displays the 'Espace Partenaires' interface for 'l'Assurance Maladie'. The page title is 'Historique des demandes'. It shows a list of two requests with the following details:

Statut	Numéro de dossier	Date de dépôt	Demandeur	Personne concernée	Action
Nouveau	2585100001	14/02/2025 11h40min	NOM DU PARTENAIRE	NOM - Prénom de l'assuré	Consulter le détail
Pris en charge	2485100005	12/09/2024 18h48min	NOM DU PARTENAIRE	NOM - Prénom de l'assuré	Consulter le détail

# LE SUIVI DE VOS DEMANDES

amel.fr | Manuel utilisateur



Espace Partenaires



## Historique des demandes

← Revenir à l'historique

★ Numéro demande  
2585100001

🕒 Date de dépôt  
14/02/2025 11h40min

👤 Demandeur  
NOM DU PARTENAIRE

📅 Date statut  
14/02/2025 11h49min

🛡️ Statut de la demande  
Résolu

📁 Offre de service  
Transmettre et / ou suivre un dossier

🏠 Motif  
Complémentaire Santé Solidaire (C2S) - Dépôt de dossier

👤 Personne Concernée  
NOM – Prénom de l'assuré

👪 Date de naissance  
01/01/1996

📍 Lieu de naissance  
LA ROCHE SUR YON

☎️ Téléphone  
06.06.06.06.06

💬 Commentaire  
Madame n'a pas de mutuelle et a des soins à venir dans 2 semaines, vous trouverez en PJ une demande de CSS la concernant.  
Merci par avance,

💬 Réponse

Bonjour, La demande n'est pas complète nous vous remercions de bien vouloir nous adresser l'attestation moins de 25 ans complétée que vous trouverez en PJ, Cordialement,

📎 PJ envoyée(s)  
Formulaire demande CSS S3711.pdf

📎 PJ reçue(s)  
CSS - attestation moins 25 ans.pdf

## POUR QUEL TYPE DE SOLLICITATIONS ?

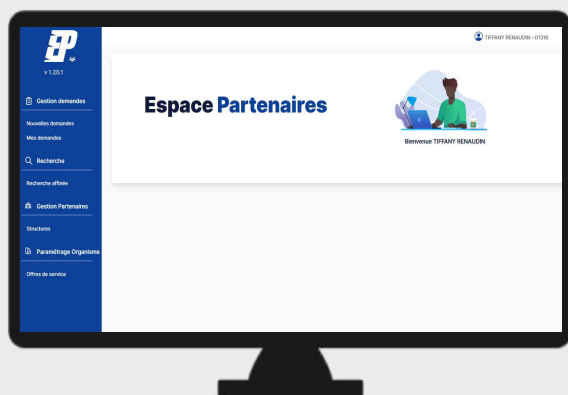
Les canaux traditionnels restent prioritaires ainsi que l'autonomie de l'assuré : compte ameli, RDV téléphonique, France Service, messagerie du compte ameli, courrier, etc.

Utilisation d'Espace Partenaires pour les situations bloquantes/urgentes.

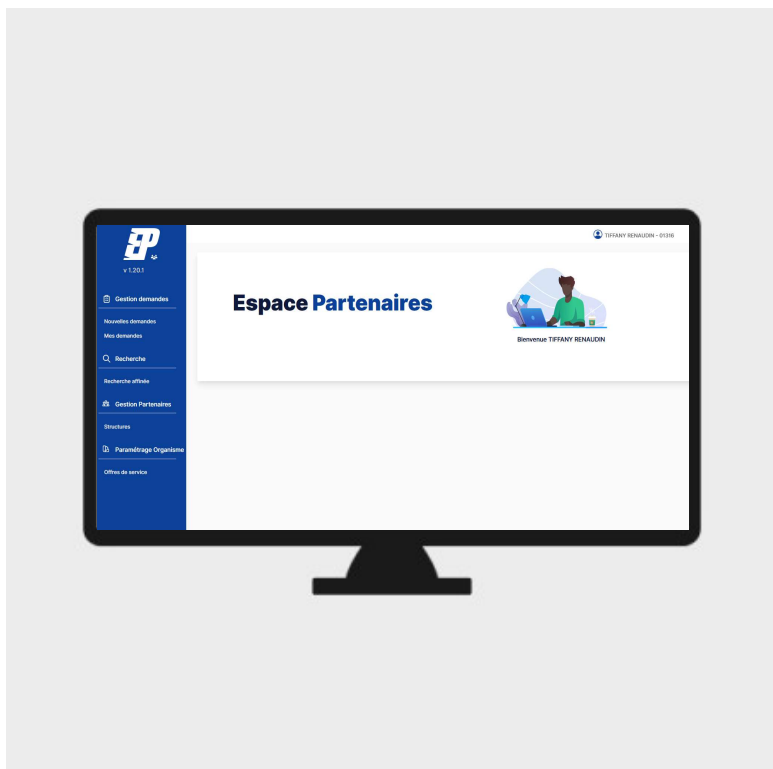
→ importance du respect de ces consignes pour la pérennité du circuit partenaires

Exemples :

- Une demande de CSS pour un assuré qui n'a pas d'organisme complémentaire avec des soins à réaliser
- Un signalement d'une situation de difficultés d'accès aux droits et aux soins pour la Mission Accompagnement Santé
- Une demande d'aide financière



# PROCURATION



Attention, dans certains cas une **procuration** sera nécessaire pour obtenir des informations.

Exemple :

- Obtenir le résultat d'une demande de CSS (accord/refus)

# CRÉATION DES COMPTES



## Compte Organisme (CPAM) – gestionnaire = service partenariat

- enregistre les structures partenaires conventionnées
- inscrit les Gestionnaires Partenaires de chaque structure



## Compte partenaire – gestionnaire

Jusqu'à 5

- inscrit les Partenaires - techniciens



## Compte partenaire – techniciens



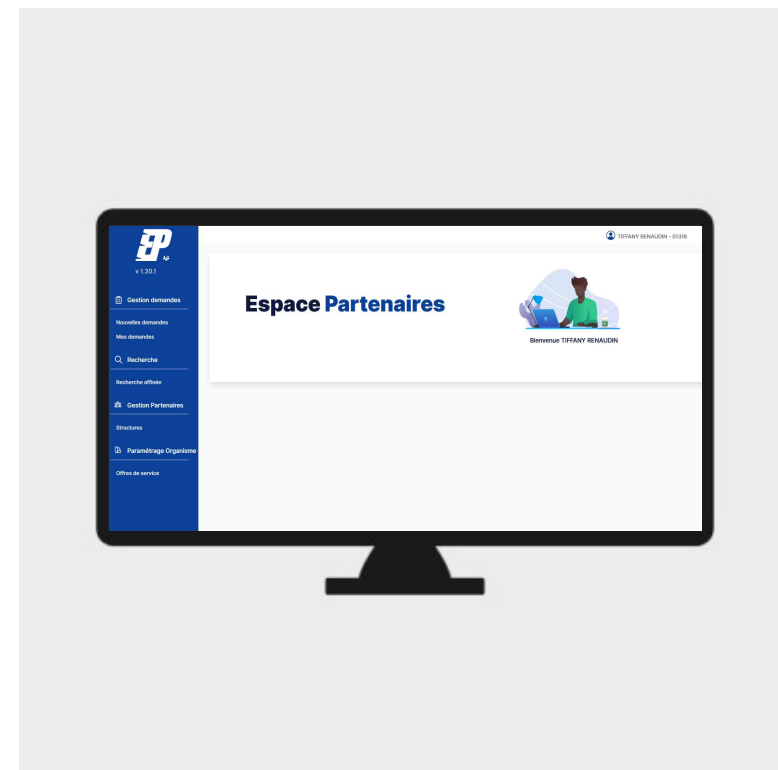
# CONDITIONS & PROCHAINES ÉTAPES

## Conditions pour accéder à l'outil :

- Faire partie des CCAS adhérents au réseau UDCCAS
- Signer une convention avec la CPAM ainsi qu'une convention d'utilisation à l'outil (**mentions RGPD**)

## Étapes :

- Si vous êtes intéressés par ce déploiement, contacter Marion Perraudau ([udccas@cdg85.fr](mailto:udccas@cdg85.fr)) **avant le 25/04/2025**
  - *Nom de référent + prénom, fonction, numéro de téléphone et email*
- A partir de mai : déploiement par vague de 10
  - Signature des conventions
  - Formation en webinaire (circuits, procuration, outil, etc.)



AVEZ-VOUS DES QUESTIONS ?

# MON SOUTIEN PSY

L'ESSENTIEL

## MON SOUTIEN PSY

Toute personne en souffrance psychique peut consulter un psychologue partenaire



Retrouvez la liste des psychologues conventionnés sur [monsoutienpsy.ameli.fr](https://monsoutienpsy.ameli.fr) et prenez rendez-vous

Bénéficiez de **1 à 12 séances** maximum d'accompagnement psychologique par année civile



## EN PRATIQUE



Vous **réglez directement le psychologue** :

Tarif remboursé : 50 € (assurance maladie + mutuelle)  
Aucun dépassement d'honoraire n'est possible.



Pour le remboursement, envoyez à votre organisme d'assurance maladie (CPAM...) **la feuille de soins complétée par le psychologue.**



Si votre état de santé ne s'améliore pas, consultez votre médecin qui vous orientera vers une prise en charge plus adaptée.



Vous êtes dispensé d'avance de frais, si vous êtes :

- bénéficiaire de la complémentaire santé solidaire,
- bénéficiaire de l'aide médical d'État,
- en soins en lien avec une ALD, maternité (à partir du 6<sup>ème</sup> mois de grossesse), accident du travail ou maladie professionnelle.

### Liens utiles :

- Pour retrouver la liste des psychologues conventionnés : <https://monsoutienpsy.ameli.fr/recherche-psychologue>
- Pour les psychologues - comment déposer sa candidature pour devenir un psychologue conventionné : <https://www.ameli.fr/vendee/psychologue/exercice-professionnel/demarche-candidature-mon-soutien-psy>
- Pour plus d'informations : <https://www.ameli.fr/vendee/assure/remboursements/rembourse/remboursement-seance-psychologue-mon-soutien-psy>

# INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

Depuis début mars : envoi de mail/courrier de manière hebdomadaire vers les assurés ayant un arrêt de travail enregistré la semaine précédente pour les informer sur nos délais.

Si les assurés n'ont pas perçu d'indemnités journalières dans un délai de 30 jours, ils sont invités à nous contacter sur une ligne téléphonique dédiée : **0 806 060 102 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 (service gratuit + prix d'un appel).**

# TRANSPORTS

## Focus

Pour la prescription de votre transport, c'est votre état de santé d'abord

Vous devez être allongé ou demi-assis, ou surveillé, sous oxygène, brancardé, ou porté, ou transporté dans des conditions d'asepsie.



Ambulance

Vous avez besoin d'une aide pour vous déplacer, vous risquez des effets secondaires pendant le transport ou votre état de santé nécessite le respect rigoureux des règles d'hygiène.

Lorsqu'on vous prescrit un transport assis (véhicule sanitaire léger ou taxi conventionné), sans contre-indication médicale, c'est un transport partagé qui vous sera proposé.



VSL\* ou taxi conventionné

\*véhicule sanitaire léger

Vous pouvez vous déplacer seul ou accompagné d'un proche.



Véhicule personnel ou transports en commun



La prise en charge des frais de transport par les caisses d'assurance maladie nécessite la délivrance d'une prescription médicale rédigée avant le transport.

Remboursement des frais de transports individuels...  
**Une démarche simple et rapide !**



Après évaluation de votre état de santé, votre médecin vous a prescrit l'utilisation d'un **MODE DE TRANSPORT INDIVIDUEL**.

Cette prestation est prise en charge par l'Assurance Maladie.

Quels frais de transport sont pris en charge ?



Véhicule personnel ou celui d'un proche  
[péage, parking, carburant \*]



Transport en commun  
[bus, métro, train,...]



Et si vous avez besoin d'être accompagné ?

Les frais de transport de la personne accompagnante peuvent être pris en charge, sous certaines conditions. Demandez à votre médecin de préciser cette information sur votre prescription.

\* Sous conditions, renseignez-vous auprès de votre CPAM

Votre remboursement en 3 étapes

Afin de simplifier et faciliter vos démarches, l'Assurance Maladie vous permet de vous faire rembourser vos frais de transport individuel (véhicule personnel ou transport en commun) en ligne :



1  
Obtenez votre prescription médicale

1  
Votre médecin vous prescrit un mode de transport individuel, adapté à votre situation.



2  
Demandez le remboursement sur votre compte.ameli

2  
Vous remplissez votre demande en joignant vos documents :  
• prescription médicale de transport ;  
• justificatifs de dépense.



3  
Obtenez le remboursement

3  
Sous réserve de validité, vous êtes remboursé en moins d'une semaine.

Vous pouvez également remplir le formulaire S3140, téléchargeable sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr). Adressez-le ensuite à votre caisse d'assurance maladie accompagné de la prescription médicale de transport et de vos éventuels justificatifs de dépense.

compte.ameli

Rubrique "Mes démarches"  
> Demander le remboursement d'un transport personnel



Pour plus d'informations, rendez-vous sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr)

Lien utile :

- Pour retrouver toutes les informations, flyers, formulaire de demande de remboursement, etc. : <https://www.ameli.fr/vendee/assure/remboursements/rembourse/frais-transport>



**l'Assurance Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

Vendée

**MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION !**